

## EFI-PERFORMANCE

### Prospectus simplifié

#### Partie A statutaire

#### Présentation succincte

Codes ISIN	Actions « C »	FR0010105833
	Actions « D »	FR0010105825
Dénomination	EFI-PERFORMANCE	
Forme juridique	SICAV de droit français	
Compartiment / nourricier	NEANT	
Société de gestion par délégation	ECOFI INVESTISSEMENTS	
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF	
Conservateurs	CREDIT AGRICOLE TITRES (actifs autres que monétaires) CREDIT COOPERATIF (actifs monétaires)	
Délégataire(s)	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)	
Gestion comptable		
Commissaire aux comptes	KPMG	
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS – Groupe CREDIT COOPERATIF	

#### Informations concernant les placements et la gestion

Classification	Monétaire
OPCVM d'OPCVM	Inférieur à 10 % de l'actif net
Objectif de gestion	

L'objectif de la SICAV est d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative en offrant une performance égale à l'EONIA diminuée des frais de gestion.

## Indicateur de référence

EONIA capitalisé OIS

L'indice EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la banque centrale européenne et représente le taux sans risque européen.

## Stratégie d'investissement et actifs éligibles

Le portefeuille est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire libellés en euros, émis par les Etats souverains de la zone euro ou par des entreprises privées dont le siège se trouve dans un pays de l'OCDE. Les émetteurs doivent bénéficier d'une notation court terme délivrée par l'agence Standard & Poor's, ou une agence équivalente, ne pouvant être inférieure à « A - 2 ». Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne. Les instruments financiers du marché monétaire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union Européenne ou la Banque Européenne d'Investissement notés au minimum « *Investment grade* ».

L'OPCVM limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Il s'assure que la maturité moyenne pondérée (MMP) de son portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 6 mois et que la durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de son portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, est inférieure ou égale à 12 mois.

Ces placements peuvent être réalisés au moyen d'opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

L'utilisation de produits dérivés porte sur des opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps) permettant d'échanger une rémunération à taux fixe contre une rémunération à taux variable. Le suivi du risque sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode de l'engagement.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds aura recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts et actions d'autres OPCVM français, coordonnés ou non, classés dans les catégories « monétaire euro » ou « monétaire », gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### → Risques significatifs :

- Risque de taux : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la détérioration des marchés de taux. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « 0 » et « 0,25 » ;
- Risque crédit : il comprend le risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée). La survenance d'un défaut comme la dégradation de la notation d'un émetteur, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- Risque de perte en capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.

### → Risque accessoire :

- Risque de contrepartie

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

## Garantie et protection

Néant

## Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

La SICAV s'adresse à tous souscripteurs et en particuliers, aux personnes morales (entreprises, associations, institutionnels) qui souhaitent disposer d'un support d'investissement offrant une rémunération régulière de leurs liquidités.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à court terme mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de quelques jours à trois mois.

---

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

### Frais et commissions

#### *Commissions de souscription et de rachat*

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0,50 % pour les souscriptions inférieures à 300.000 €
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### *Les frais de fonctionnement et de gestion*

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,35 % TTC taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

### Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le passage d'une catégorie d'actions à une autre est assimilé à un rachat suivi d'une nouvelle souscription, et est soumis du point de vue fiscal au régime des plus ou moins-values.

## Informations d'ordre commercial

### Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée à 11h30, chaque jour de bourse à Paris par le dépositaire :  
CREDIT COOPERATIF  
33, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés à cours connu, c'est-à-dire sur la base de la dernière valeur liquidative établie avant l'exécution.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion par délégation a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

La première souscription ne peut être inférieure à une action.

### Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de décembre.

## Affectation du résultat

OPCVM à titres « C » de capitalisation et « D » de distribution (distribution annuelle).

## Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour de bourse à Paris. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels les titres sont négociés.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutoires (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

## Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

## Devise de libellé des actions

Libellé	Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
Action « C »	FR0010105833	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une action	1.000 F (152,45 €)
Action « D »	FR0010105825	Distribution	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une action	1.000 F (152,45 €)

## Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le  
Il a été créé le  
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 1.000 F (152,45 €).

25 juin 1984  
29 juin 1984

## Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS  
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

**1er janvier 2012**

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

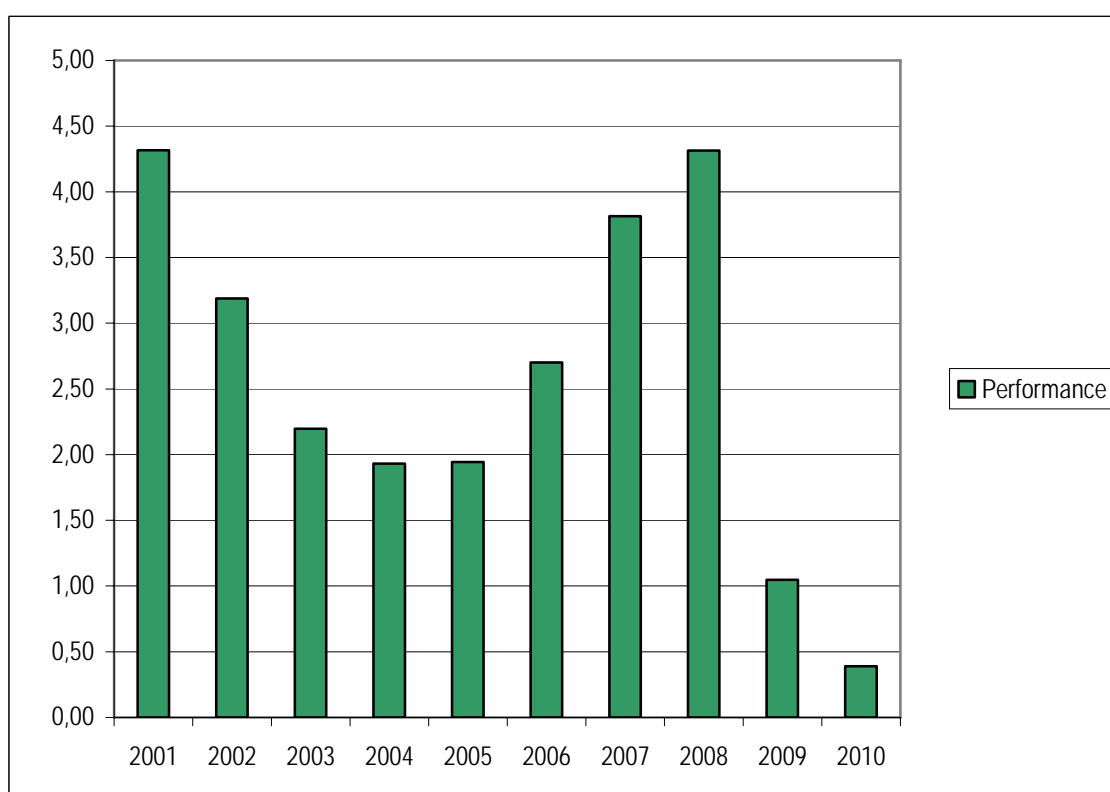
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

# EFI-PERFORMANCE

## Prospectus simplifié

### Partie B statistique

#### Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,39%	1,90%	2,44%
Indice de référence	0,44%	1,71%	2,40%

Indice de référence : EONIA capitalisé OIS

**AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES** : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

**Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (en % et pour toutes les catégories d'actions)**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,35</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,00</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,00
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0,00</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0,00
- commission de mouvement	0,00
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,35</b>

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**Information sur les transactions**

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	4%
Obligations	2%
TCN	5%

**Commentaires :**

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 5,27%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

*Dernière mise à jour en date du  
15 avril 2011*